



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 113-8

PRENEZ AVIS QUE le règlement mentionné ci-dessous, adopté par le conseil, est **entré en vigueur** à la date apparaissant sur le certificat de conformité émis par la MRC d'Antoine-Labelle.

Numéro	Adoption	Titre	Entrée en vigueur
113-8	12 novembre 2018	Règlement modifiant le règlement 113 relatif aux usages conditionnels dans les zones RUM-116, RUM-123, RUM-124, RUM-126, RUM-130, RUM-700, RUM-701 et RUM-702	14 janvier 2019

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau de la greffière situé au 300, boulevard Albiny-Paquette, pendant les heures de bureau, ou sur le site Internet de la Ville au <https://www.villemontlaurier.qc.ca/vie-municipale/reglements-municipaux>.

DONNÉ À MONT-LAURIER, ce 30^e jour de janvier 2019.
Véronik Chevrier, assistante-greffière